



Fin de période d'essai CDI

Par Kinette

Bonjour

Mon fils a signé un CDI le 09/3/26 comme chauffeur livreur. Le 25/04/26 il se rend à son travail un responsable lui demande de restituer son matériel professionnel en lui indiquant que son contrat s'arrête là. Selon la Convention collective le délai de prévenance est de 2 semaines.

Le 30/04/26 tjrs aucun appel de l'employeur pas de documents. Il appelle le DRH qui lui dit qu'il n'est pas au courant. Puis il rappelle une seconde fois en disant qu'il fait tjrs partie de l'entreprise car il n'a reçu aucun courrier et qu'il est tjrs sur le planning?.